



## Collecte, tri et recyclage des meubles usagés : Éco-mobilier ré-agréé par l'Etat pour 6 ans !

---

Eco-mobilier a été de nouveau agréé par l'Etat pour une période de 6 ans (2018/2023) afin de gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi et la réutilisation.

### Objectifs dépassés pour le 1<sup>er</sup> agrément !

Que de chemin parcouru depuis la création d'Eco-mobilier. A cette date, plus de 50 % du mobilier usagé était encore enfoui. Après 4 années pleines de fonctionnement opérationnel, plus d'1 million de tonnes ont été collectées et plus de 90 % de ces meubles usagés ont été recyclés ou valorisés.

L'objectif de 80 % fixé par les pouvoirs publics a donc été dépassé ! « Nous avons dépassé l'engagement pris vis-à-vis des pouvoirs publics et détourné plus de 9 tonnes de meubles usagés sur 10 de la décharge pour leur offrir une nouvelle vie et contribué à réduire concrètement l'impact environnemental de ces produits. », explique Dominique Mignon, Directrice générale d'Eco-mobilier.

### Viser le ZERO enfouissement

Ainsi, après avoir contribué à réduire l'impact environnemental des meubles grâce à l'efficacité de son schéma opérationnel, Eco-mobilier s'est fixé pour les années à venir un objectif ambitieux et responsable : **viser le ZERO enfouissement en 2023.**

### 2018/2023 : les grands enjeux à venir

Eco-mobilier a défini plusieurs priorités :

**Déployer et optimiser les solutions de collecte :** D'ici à 2 ans, des points de collecte séparée des meubles usagés seront proposés sur la totalité du territoire. Eco-mobilier va également soutenir les projets innovants visant à améliorer l'expérience utilisateur et les services proposés en déchèterie. Eco-mobilier souhaite également augmenter les volumes collectés auprès des détenteurs professionnels hors foyer (hôtels, résidences, etc.) grâce à de nouvelles solutions de collecte et de partenariat avec les opérateurs de déchets.

**Maximiser la valorisation et le recyclage du bois issu du mobilier usagé :** Le bois est l'un des matériaux les plus collectés par Eco-mobilier. Comment maximiser la valorisation et le recyclage de ces bois issus des meubles usagés ? Que faire de tout ce bois recyclé ? Pour Eco-mobilier, favoriser l'usage de bois recyclé dans la fabrication de panneaux de particules en France est une des solutions phare à envisager et à encourager.

---



---

**Accélérer l'innovation et encourager l'éco-conception** : Eco-mobilier va étudier et favoriser le développement de produits durables, à la fois conçus avec des matières recyclées et correspondant aux attentes des consommateurs. Eco-mobilier va aussi accompagner les enseignes d'ameublement dans leurs démarches d'éco-conception, pour que la fin de vie des meubles soit prise en compte dès leur création. Parce que finalement, le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas !

**Prise en charge de la collecte, du tri, du recyclage et de la valorisation des couettes et oreillers usagés** : Le périmètre d'intervention d'Eco-mobilier s'élargit à la collecte, au tri, au recyclage et à la valorisation des couettes et oreillers usagés, comme décidé par la loi dite de « transition énergétique pour une croissance verte » d'août 2015. Ce périmètre comprend ainsi : les couettes, oreillers, traversins, coussins d'assise, de literie, de décoration ainsi que les sacs de couchage. Afin de laisser le temps aux entreprises de mettre en place le barème et de préparer son affichage, cette prise en charge sera effective à compter d'octobre 2018.

### **Favoriser l'engagement de tous**

Donner ou jeter ses vieux meubles pour qu'ils soient réemployés, recyclés ou valorisés est loin d'être un geste anodin. C'est un geste fort, qui contribue à donner une nouvelle vie à ces meubles et à réduire ainsi leur impact environnemental. Pour aider chaque citoyen à mieux comprendre ce qu'est l'éco-participation et à quoi elle sert, donner du sens à son geste de don ou de tri, savoir ce que deviennent leurs meubles en fin de vie, Eco-mobilier va donc multiplier partout en France des actions d'information, de communication et de sensibilisation.

### **Les chiffres-clés d'Eco-mobilier (estimation à fin 2017)**

- plus de 4 000 points de collecte :
  - déchèteries publiques
  - plateformes de l'économie sociale et solidaire
  - distributeurs ou professionnels volontaires
- 520 000 tonnes collectées, valorisées à 93 %, dont 58 % de recyclage

---

CONTACTS PRESSE

Stéphanie Taillibert

T. +33 (0)1 44 90 87 43 - [stephanie.t@tmarkoagency.com](mailto:stephanie.t@tmarkoagency.com)